

L'Égalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Qui va succéder à M. Poincaré ?

Le gouvernement de M. Poincaré a cessé de plaire. Son chef a donné trop de preuves de faiblesse et d'indécision...

Après Londres, Rome, Berlin, c'est au tour de Paris d'avoir sa petite crise ministérielle.

M. LOUCHEUR, dont le discours étincelant a fait l'effet d'une broderie d'or sur le fond gris des interventions parlementaires...

M. BARTHOU, qui s'est tiré à temps de la galère gouvernementale, pour y remonter plus sûrement en temps opportun ?

M. Raoul PERET, toujours effacé, mais dont les possibilités demeurent intactes à chaque combinaison ?

M. HERRIOT qui aurait le Sénat pour lui et qui, revenant de Russie avec une fiole rouge, s'en va combattre le « caillottisme » au Congrès radical de Marseille pour palier un peu cette étoile ?

Les paris sont ouverts. Et il y a toujours 32 milliards de déficit.

Eug. GUILLAUME.

MON CINE

La Faillite de Sherlock

ENCORE une illusion qui s'en va ! A lire Conan Doyle et l'histoire de la Grande Guerre, je m'imaginai que l'Angleterre était le pays des détectives perfectionnés et des généraux irrésistibles.

Je ne suis ni policier, ni militaire, mais il me semble que si le facteur m'apportait une boîte de gâteaux, mon premier soin serait d'en offrir à mes amis et connaissances.

Il ya des précédents illustres : Timeo Danos, disaient les Latins, et dona ferentes. Les Grecs à présent ne rencontrent partout — surtout depuis que les Turcs les ont mis à la Porte et les cadeaux qu'on reçoit peuvent très bien receler en leurs flancs, sinon des guerriers, comme le cheval de Troie du moins une dose d'arsenic ou de strychnine capable d'envoyer par delà le Styx un bon chrétien.

Il est vraiment extraordinaire qu'un homme que la guerre a dû mettre en garde contre les russes de l'ennemi — je suppose du moins que le général William Horwood s'occupe de la police dans le familiarisme avec toutes les armes du crime ; il est vraiment extraordinaire que sir William Horwood se soit laissé aussi enfantinement prendre à l'appât de la pâtisserie empoisonnée.

Il faut espérer que s'il en réchappe — ce que je souhaite — il sera versé dans la diplomatie, seule carrière où il est utile d'être un parfait étourneau, car, vraiment, comme policier et comme général, son autorité est bien compromise.

E. VERMEERSCH.

Les détournements de fonds à la perception de St-Denis

Le titulaire et ses employés ont été remis en liberté

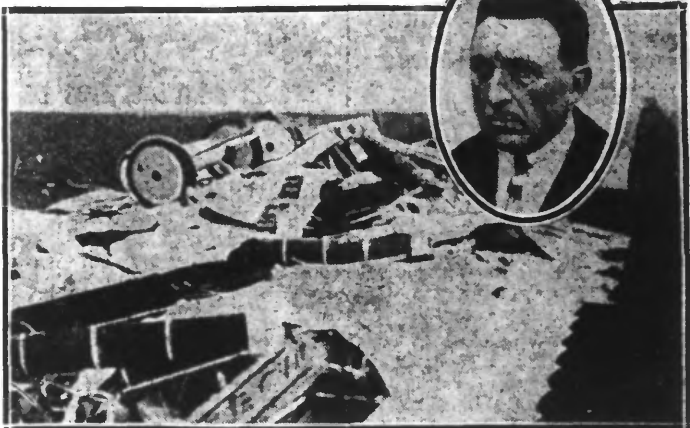
Paris, 15. — L'enquête ouverte par M. Barnaud, juge d'instruction, pour détournement de fonds et abus de confiance et laux, contre le percepteur de Saint-Denis, M. Sens, n'a pas établi jusqu'à présent d'autres managements de fonds, que la somme de 13.000 francs environ trouvée en excédent dans la caisse du percepteur et qui a partagé avec ses employés, M. Garday, M. Laposte et Mme Raffy, et il n'y a pas d'autres charges contre les inculpés que ce fait qui ne constitue pas un délit, puisque la Cour de cassation en a décidé ainsi dans un arrêt rendu en 1910.

Dans ces conditions, le magistrat instructeur a remis en liberté, cet après-midi, MM. Sens, Garday et Laposte et Mme Raffy.

L'AS MORT

On organise les obsèques de l'aviateur POIRÉ et des mécaniciens COURCY et BOBILLIER

Nous avons relaté hier, le terrible accident dont fut victime l'aviateur Poiré et ses deux mécaniciens, Courcy et Bobillier, qui avaient pris le départ, le matin, pour le Grand Prix de Paris des Avions de Transport.



LES DEBRIS DE L'AVION D'OU ON A RETIRÉ LE CORPS DE POIRÉ ET DE SES DEUX MECANIENS. — DANS LE MEDAILLON, LA PHOTO DE POIRÉ

L'accident aurait été provoqué, ainsi que nous l'avons dit, par la rupture d'une hélice arrière. L'avion s'écrasa sur le sol et sous les débris on retrouva les cadavres des trois malheureux.

La mise en bière a eu lieu mercredi matin. Poiré sera inhumé à Soissons, très probablement, Courcy, au cimetière de Montmartre et Bobillier au cimetière de Vanves.

Dans un puits un cadavre

Celui d'un homme qui fut étranglé avec une serviette

Bordeaux, 15. — La 7e brigade mobile enquête actuellement sur un crime commis à Hautefage, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot.

On a trouvé au fond d'un puits le cadavre d'un homme dont la mort parait remonter à deux ou trois jours. Le cou de la victime était étroitement serré par une serviette.

L'autopsie aussitôt pratiquée, a déterminé que la mort était due à la strangulation. Le paquet s'est rendu sur les lieux et a procédé aux constatations.

Elles ont amené l'arrestation par la gendarmerie de Penna des nommés Descargues et Lastang, habitant Hautefage, chez lesquels on a trouvé deux barriques de vins volées à la victime.

Malgré les charges accablantes, les inculpés nient toute participation au crime. Une troisième arrestation serait imminente à Paris.

AUTOUR de la SANGLANTE TRAGÉDIE de DOUAI

Le mystérieux drame d'amour et de mort

A la recherche de la "vérité" dans l'affaire Dupont-Jean

Qu'on le regrette ou non, il faut le constater : l'émotion causée à Douai par le terrible drame qui se déroula chez M. Dupont, banquier, rue Fortier, ne semble nullement se calmer.

Avec plus de passion que jamais, on discute partout des causes de la sanglante tragédie, de son déroulement et l'on cherche la "vérité" en dehors des conclusions de l'enquête.

Nous avons tenu, quant à nous, à exposer les faits avec la plus complète impartialité, mais on peut regretter que certains de nos confrères n'aient pas cru devoir imiter notre réserve et qu'ils aient donné à leurs comptes rendus des allures de plaidoyer :

— Pourquoi défendre lorsque personne n'accuse et n'est accusé ? Pourquoi surtout mentir pour expliquer des faits trop connus ? Pourquoi écrire :

« Une jeune personne nommée Irène Jean, naquire employée à la banque Dupont AVAIT ÉTÉ CONGÉDIÉE. En proie à une vive exaltation, elle se présenta lundi, demandant à voir M. Louis Dupont, père, etc., etc. »

M. Félix Dupont lui-même n'a jamais indiqué que le congédiement de Mlle Jean ait été la cause du drame !

Dans un phare quatre mourants

Les gardiens empoisonnés qu'une femme soignait

Cherlattown (île du Prince Edouard, Canada), 15. — Le croiseur canadien « Margaree » s'étant rendu en réponse à des signaux provenant d'un phare isolé situé dans l'île Madeleine, y a trouvé un gardien à l'époque, trois autres gardiens gravement malades et une femme complètement épuisée par la double tâche de veiller continuellement à la tueur du phare et de soigner les quatre gardiens, qui souffrent, croit-on, des suites d'un empoisonnement par des pilules.

Le croiseur a pris à bord tous les occupants du phare.

Un auxiliaire des P. T. T. a emporté 8.000 francs

Le Puy-en-Velay, 15. — Un auxiliaire des P. T. T., Marius André, 36 ans, de Lussac, marié, père de trois enfants, grand blessé de guerre, comptable sur la ligne du Puy à Clermont, a disparu avec 8.000 francs provenant de sa caisse.

Un mécanicien eut les jambes coupées par l'hélice d'un avion

Châlons-sur-Saône, 15. — En essayant un moteur, le mécanicien aviateur Pimiet, âgé de 23 ans, du centre d'aviation de Châlons, a eu les jambes coupées par l'hélice d'un appareil mis subitement en mouvement par une prise de contact inexplicite.

L'aviateur Pimiet a été transporté à l'hôpital.

FAUX PAS

Toute atteinte à l'Agriculture serait nuisible aux intérêts et à l'avenir de notre pays

C'est un axiome, affirmé et reconnu de temps immémorial, que l'Agriculture est le cœur de l'organisme économique de toutes les nations.

Pâturages et labourages, disait avec raison le ministre Sully, sont les deux mamelles de la France.

Cette vérité, attestée par une expérience séculaire, reste solidement établie et indéfectible.

La prospérité durable d'un pays est dépendante du labour des ouvriers de la terre et en raison directe de leurs efforts quotidiens, producteurs de toutes les richesses sociales.

Le Commerce, l'Industrie ne peuvent vivre, sous leurs formes multiples, que par l'Agriculture qui les alimente et permet leur existence dans tous les domaines de leurs manifestations diverses, souvent productives d'énormes bénéfices et créatrices d'un Pactole ruisselant dont aucune parcelle ne se déverse sur la masse obscure et silencieuse des premiers et véritables artisans de cette floraison dorée.

Par leur travail acharné, nos courageux cultivateurs ne constituent pas seulement la base de l'édifice social, voué à l'écrasement complet sans leurs robustes épaules.

Animateurs de toute la vie nationale, ils ont en outre assuré, au cours de l'affreux ouragan de mitraille, le salut de la France, par leur vaillance intrépidité et héroïque, puisée dans les sources généreuses de notre sol.

Consultez les lugubres statistiques de la grande guerre, dont les larges plaies sont encore béantes aux flancs de notre patrie. Vous verrez que sur cent soldats français tombés sur les champs de carnage, quatre-vingt-dix étaient des travailleurs de la terre, qui ont fait, avec une grandiose et sublime ardeur, le sacrifice de leur jeune existence, de leurs plus chères affections, de tous leurs espoirs d'avenir, pour sauver cette bonne mère nourricière.

Fauchée comme des épis de blé sous les coups du moissonneur, cette fleur de jeunesse paysanne est maintenant entassée dans des sillons, sous des croix de bois !

Les survivants, les ouvriers de la glèbe qui étaient trop vieux ou trop jeunes pour faire de leur poitrine un rempart à l'ennemi, se livrent aujourd'hui, dans nos villages édenifiés, à une paisible et inlassable besogne de réparation de nos ravages et de nos ruines.

Il pouvait croire qu'unanime témoignage de gratitude patriotique leur était acquis, sous le chaume où pleurent les mères et que la reconnaissance française toute entière se pencherait sur leur labour

et leur douleur, avec le désir de les alléger.

Cette légitime espérance vient d'être arrachée de leur cœur valeureux, comme la guerre arracha de leur charnu les laboureurs valides.

Fâcheuses insinuations Les coûteuses conséquences de la guerre et leur alarmante répercussion sur notre situation financière ont amené le rapporteur de la Commission des Finances, soucieux d'établir l'équilibre du budget, à faire à la Chambre des déclarations que nous estimons au moins risquées, si l'on considère que nos populations agricoles se dérobaient à leur devoir patriotique et qu'il fallait exiger d'elles un plus lourd effort fiscal, pour mettre fin à des abus.

Au milieu des applaudissements, M. Raoul Persil a fait aussitôt justice de cette accusation, en criant au rapporteur : « N'opposez pas les paysans aux autres contribuables, car vous avez besoin des agriculteurs. Ils ne désertent pas la terre, s'ils gagnent leur vie à la campagne. » Cet argument était irrefutable et M. Bokanowski, regrettant sans doute d'avoir fait fausse route, n'a pas insisté.

Il est vraiment étrange et regrettable de voir un parlementaire en vedette, comme M. Bokanowski, jeter la suspicion sur nos masses rurales, loyales et laborieuses, sans paraître se rendre compte que l'Agriculture, dans toutes ses branches de production, doit être encouragée, aidée par des concours officiels effectifs, pour son développement incessant, indispensable à la renaissance économique et à l'avenir de la France.

Toute action de nature à paralyser les bras courageux de nos cultivateurs et à provoquer la désertion de nos campagnes, serait une lourde faute contre l'intérêt général. Les effets pernicieux de ce geste irraisonné ne tarderaient pas à s'affirmer dans toute notre vie sociale, principalement au préjudice des ouvriers des villes qui verraient augmenter le coût des denrées alimentaires et s'ouvrir de terribles crises de chômage.

L'effarante myopie du rapporteur du budget offre un frappant contraste avec l'intelligence clairvoyance de M. Daniel-Vincent qui ne cesse de réclamer le retour à la terre, pour décongestionner nos cités surpeuplées et assurer au pays tout entier des loyers productifs saines et généreuses.

Avec de tels défenseurs, l'Agriculture française, nous en avons l'assurance, ne sera pas égoisée.

E. POLVENT.

LES FONCTIONNAIRES : HORS LA LOI

Ils veulent assurer la sauvegarde de leurs intérêts

Il y a quelques mois, l'« Union des Intérêts Économiques », dirigée avec l'activité néfaste que l'on sait par le sénateur Billiet, envenimait contre les fonctionnaires une campagne que la faiblesse et la servilité du gouvernement de M. Poincaré ont encouragée.

Il s'agissait tout d'abord, on s'en souvient, de l'indemnité de 720 francs, des traitements trop élevés au gré des puissances industrielles qui nous dirigent. Ce n'était pas le désir d'économie pour l'Etat qui les poussait.

D'ausi mesquines mesures seraient incapables de combler le déficit de plusieurs centaines de milliards, et ces messieurs n'étaient pas victimes d'un aussi grotesque prétexte.

Il s'agissait qu'une diminution des traitements des fonctionnaires autorisât un abaissement des salaires de leurs employés et de leurs ouvriers.

Après ces atteintes, ils développent aujourd'hui une offensive non moins odieuse contre le droit à l'organisation, au groupement.

On affirmera qu'au cours d'une récente séance du Conseil des ministres, le gouvernement aurait pris la détermination d'interdire toute union et fédération entre fonctionnaires n'appartenant pas à la même profession.

Il s'agit, en fait, de briser les grandes associations de fonctionnaires. On ne leur pardonne pas de juger la politique du Bloc National, de proclamer la faillite de certains précédents, de crier au pays les dangers d'une mise à l'encan des services publics.

On sait aussi dans certaines officines que les fonctionnaires groupés dans leurs associations corporatives et en dehors des partis, se proposent de faire entendre leur voix au cours de la prochaine bataille électorale et l'on redoute ce jugement électoral et l'on redoute ce jugement électoral et l'on redoute ce jugement électoral, qui aboutit à la faillite.

M. Poincaré entend placer ces associations dans le cadre de la loi de 1901. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les unions de fonctionnaires étaient fondées sur une cause ou en vue d'un objet utile, qu'elles étaient contraires aux lois, aux bonnes mœurs, ou qu'elles avaient pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national ou à la forme républicaine.

Non, certes, nous ne savions pas que des fédérations de fonctionnaires aient conçu d'aussi criminels desseins et aient mérité leur dissolution en vertu de la loi, qui concerne les congrégations.

Il est d'autres groupes parmi la majorité gouvernementale, qui eussent sans doute légitimé davantage de telles sanctions.

En dépit de toutes les arguties juridiques, personne ne sera dupe. Les travailleurs de l'Etat comme les autres ont droit au bénéfice intégral de la loi de 1884.

Réunis en congrès, les délégués des syndicats des fonctionnaires, qui groupent 200.000 adhérents, ont pris les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde de leur liberté.

Déjà, lors du dépôt d'un projet de statut destiné à les brimer, ils ont fait reculer le gouvernement.

Cette dernière tentative ne sera pas moins vaine.

P. DELCOURT, Conseiller général du Nord.

Boches écumeurs de coffres-forts

Deux de ces « héros » de l'occupation ont été condamnés à 20 ans de bannissement

Amiens, 15. — Le Conseil de guerre d'Amiens a jugé aujourd'hui, par contumace, deux Allemands, nommés Gueuss et Keller, pour un vol de 600.000 francs de titres, commis à Péronne, en 1918, au préjudice de M. Hermès, commissaire prieur à Péronne. Ces titres se trouvaient dans une cave où Gueuss, pionnier allemand, les a découverts. Il voulait les faire vendre en Suisse par Keller, mais opposition avait été mise sur les titres et les voleurs furent connus.

Gueuss, qui a été interrogé en Allemagne occupée, a d'ailleurs reconnu son crime. M. Hermès est resté en possession de quelques-uns des litres volés, dont la grande majorité est demeurée introuvable.

Gueuss et Keller ont été condamnés à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

Un monstre vivait dans la fesse d'une fillette

Oran, 15 novembre. — Deux chirurgiens militaires de Mostaganem, les docteurs Carret et Combe, viennent d'opérer une fillette indigène, âgée de 3 ans, d'une énorme tumeur que l'enfant portait à la fesse gauche et qui ne cessait de grossir. La dissection de cette tumeur a fait découvrir un phénomène peut-être sans précédent, qui excitera la curiosité du monde médical. Les chirurgiens y ont en effet trouvé l'embryon d'un monstre long de 7 centimètres et portant de deux yeux ouverts. Le crâne était couvert de poils. La petite fille a bien supporté l'opération. La pièce anatomique a été expédiée à Paris.

Pour faciliter les prestations en nature

Une Chambre syndicale des mandataires agréés vient d'être créée

A la suite de deux réunions qui ont eu lieu, les 4 et 10 novembre, à la salle des Indépendants civils, à Paris, une Chambre syndicale des Mandataires agréés par le Ministère des Régions libérées pour les prestations en nature, a été créée.

Quarante-cinq mandataires agréés ont adhéré à cette Chambre syndicale, dont le siège social est, 25, rue de Cléchy.

M. Mathieu Goudeux, gérant de la Banque Goudeux et C<sup>e</sup>, président de la Société des Mandataires du Nord, a été élu président de la Chambre syndicale.

M. Victor Boucomont, président du Conseil d'Administration de l'Office Général des Entrepreneurs du Département du Nord, et M. Léauté, Administrateur-délégué des Etablissements Glanzer et Perreud (Machines-Outils), ont été nommés vice-présidents.

M. Meunier-Godin, Administrateur-délégué du Syndicat d'Entreprises pour la reconstruction des Régions libérées, a été désigné comme secrétaire et M. Caurlier, Administrateur-délégué de la Société Coopérative pour l'entreprise des Travaux publics et la fourniture des matériaux de construction, choisi comme trésorier.

Les autres membres du Conseil d'Administration sont : M. Collas, Maire de Deauville, vice-président du Syndicat Général des Cuir et Peaux ; M. Lafarge, directeur des Etablissements de Quincellerie générale ; M. Mildé, administrateur de la Société d'Electricité « L'Éclaircie » ; MM. Urard et Delarue, de la Société des « Matériaux Réunis ».

Près du Cateau, une fillette est morte ébouillantée

Un horrible accident s'est produit à Beaumont, commune du canton du Cateau.

La petite Rose Lantoin, âgée de 12 ans, dont les parents tiennent un débit de boissons, rue de l'Enfer, était en train de procéder à sa toilette quand elle fut prise d'une syncope. En tombant, la petite fille se raccrocha à une marmite qui se trouvait sur un poêle et dans laquelle cuisaient des tripes.

Le récipient culbuta sur elle le liquide bouillant. Attrépe par les cris horribles de la fillette, sa mère, qui se trouvait dans une chambre voisine, se précipita et aidée par une voisine la transporta sur un lit. Un médecin, appelé en toute hâte, constata des brûlures au 3e degré.

La malheureuse enfant décéda au milieu d'atroces souffrances.

Le désespoir des parents est immense. C'était leur unique enfant. On craint pour la raison de la mère, qui est aliénée.

Le temps d'aujourd'hui

Beau temps, brumeux ; vents de Nord-Est, 3 à 5 mètres ; température en baisse ; gelée à craindre.